

CONSEIL MUNICIPAL
– Compte rendu de la séance du 26 mars 2010 –

Présents : 19 conseillers.

Absents : GARREC Marcel (procuration LAURENT Léa), BRUCCOLIERI Stéphane (procuration SOURON Denis), ANDRO Hubert (procuration LE FLOCH Jean-Yves), FLOCH Marianne (procuration QUENET Isabelle).

Secrétaire de séance : Mme ANSQUER Nadine.

1/ Examen et discussion des comptes d'administration du budget général et des budgets annexes présentés par Mme Le Maire et le Trésorier Principal pour l'exercice 2009 :

- Budget général :	Fonctionnement	Dépenses :	2 411 076,81
		Recettes :	3 473 617,05
	Investissement	Dépenses :	1 625 776,76
		Recettes :	1 242 593,21
- Budgets annexes :			
* <i>Assainissement :</i>	Fonctionnement	Dépenses :	155 877,74
		Recettes :	298 613,91
	Investissement	Dépenses :	427 935,45
		Recettes :	240 311,05
* <i>Restaurant scolaire :</i>	Fonctionnement	Dépenses :	117 751,90
		Recettes :	126 134,38
	Investissement	Dépenses :	151,50
		Recettes :	-
* <i>Lotissement Penfond Kreis :</i>			
	Fonctionnement	Dépenses :	24 320,16
		Recettes :	331 438,48
	Investissement	Dépenses :	24 320,16
		Recettes :	24 320,16
* <i>Lotissement Corn Gouez :</i>			
	Fonctionnement	Dépenses :	9 673,39
		Recettes :	9 673,39
	Investissement	Dépenses :	975,00
		Recettes :	975,00

2/ Délibération portant affectation du résultat d'exploitation des comptes administratifs 2009 :

- Budget général :**
- En réserves : 500 000,00 €
 - A l'excédent reporté : 562 540,24 €

- Budget assainissement :

- En excédent de fonctionnement capitalisé : 31 949,40 €
- En résultat reporté : 110 786,77 €

3/ Discussion et vote à l'unanimité des taux de contributions directes pour 2010 :

- Taxe d'habitation : 15,56
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,29
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,25

4/ Discussion et vote à l'unanimité du budget primitif pour 2010 :

- Budget général :	Fonctionnement	Dépenses :	3 494 942,24
		Recettes :	3 494 942,24
	Investissement	Dépenses :	1 950 368,55
		Recettes :	1 950 368,55
- Budgets annexes :			
* <i>Assainissement :</i>	Fonctionnement	Dépenses :	297 761,77
		Recettes :	297 761,77
	Investissement	Dépenses :	449 549,40
		Recettes :	449 549,40
* <i>Restaurant scolaire :</i>	Fonctionnement	Dépenses :	114 030,98
		Recettes :	114 030,98
	Investissement	Dépenses :	151,50
		Recettes :	151,50
* <i>Lotissement Penfond Kreis :</i>			
	Fonctionnement	Dépenses :	402 248,32
		Recettes :	402 248,32

5/ Discussion et vote à l'unanimité de la vente à la communauté de communes du pays bigouden sud d'une partie de la parcelle communale cadastrée section B 1059 au prix forfaitaire de 9.000 euros pour la mise aux normes de l'usine de compostage d'ordures ménagères de Lézinadou. Une indemnité de perte d'exploitation de 554,70 euros sera versée à l'exploitant de la parcelle (avis du Domaine du 3 novembre 2009).

6/ Délibération approuvant le projet de convention désignant la communauté de communes du pays bigouden sud comme maître d'ouvrage unique de l'opération de fournitures et pose de colonnes semi enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

7/ Délibération approuvant le projet d'avenant à la convention de partenariat avec le Centre des Loisirs et de la Culture pour l'animation de la maison des jeunes et relatif au règlement du solde de la subvention 2009, soit 11.468,51 euros ainsi qu'à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 91.000 euros pour 2010.

8/ Délibération validant la carte de l'inventaire départemental des cours d'eau de la commune établi par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

9/ Discussion et vote à l'unanimité d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association « carrefour des communes » pour le financement d'actions de solidarité au profit des communes sinistrées de Vendée et de Charente Maritime.

10/ Délibération approuvant l'actualisation de la convention de gestion de la bibliothèque municipale par l'association « Lire à Plomeur ».

11/ Désignation de Monsieur MOTTE Pierre en qualité d'élu référent dans le domaine de la sécurité routière.

VU pour être affiché le 2 avril 2010 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT